



Déclaration des élu(e)s FO et CGT au CT de la DDTM du Var

Toulon - mardi 4 juin 2019

Nous partons des faits :

La direction de la DDTM du Var a décidé de mettre en œuvre une réorganisation des services avec un argumentaire (cf. compte-rendu du CT du 25 février, réponses de M. Barjon, directeur) :

« La DDTM est attendue sur l'accompagnement des collectivités/acteurs locaux et de leurs projets, on est confronté à une mission nouvelle, nous ne sommes pas en capacité d'absorber la charge de travail. L'Etat se recentre plus sur la stratégie, sur l'accompagnement, c'est une commande claire du national, c'est le sens de l'histoire. La plupart des missions des référents territoriaux ne sont pas régaliennes, ce n'est pas par l'instruction qu'on va vers l'avenir ».

Nous avons répondu, les agents ont répondu, en empêchant la tenue du CT le 16 mai dernier :

Le « sens de l'histoire », ce n'est pas d'en finir avec les DDT actrice de l'aménagement du territoire, ce n'est pas de faire de ses agents de simples « accompagnateurs », mais des fonctionnaires dotés d'un statut, c'est-à-dire en capacité d'apporter une expertise publique, indépendante, légale et égalitaire en tout point du territoire national.

Nous partons des faits :

La direction a d'abord jugé inutile de saisir le CT pour évoquer l'AMM et la réorganisation, le directeur réaffirmant, toujours le 25 février « Il n'y a pas obligation de concerter avec l'ensemble des agents », que cette démarche « est finalement assez classique, et aurait parfaitement pu être réglée en bilatérale dans les services sans passer en comité technique ».

Et dans le même ordre d'idée, M. Le directeur écrit aux organisations syndicales que, selon les experts du secrétariat général du gouvernement qu'il a contacté, la convocation préalable d'un CHSCT n'était pas nécessaire. Textes à l'appui, finalement ce CHSCT a eu lieu. Et il a indiqué par un vote CONTRE unanime son rejet des conditions dans lesquelles étaient mises en œuvre la réorganisation.

Nous partons des faits :

C'est dans ces conditions, qu'ayant reconnu « des erreurs qu'il convient de corriger » (mel aux agents au lendemain du CT non tenu du 16 mai), que la direction veut malgré tout poursuivre et aboutir à une mise en œuvre au 1^{er} septembre, au moment où un projet de circulaire du 1^{er} ministre, largement relayée dans la presse, annonce une vaste « réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ». Et cela avec une mise en œuvre dès le mois d'octobre 2019 pour effet au 1^{er} janvier 2020 ! Compte-tenu des annonces et des propositions à faire d'ici fin octobre par les préfets de départements et de régions, quels impacts vont être décidés pour le service de l'Etat DDTM et quelle pérennité de son organigramme cible ? N'est-il pas temps de consolider et reparler missions prioritaires pour un État fort et sauver ce qui peut l'être, en veillant à conserver une réversibilité vers une institution territoriale. En effet, des fers de lance humains (Référénts Territoriaux) restent fragiles, mutables et retraitables.

Dans les fiches de postes (toujours susceptibles de modifications...!), n'apparaît pas la cotation NBI, pourtant significative selon les postes, et facteur important de motivation des agents. Sur un même plan, le RIFSEEP doit être des plus justes vis-à-vis des règles ministérielles et ne pas être distribuée selon les vues de chaque service pour remplir des postes moins courtisés. De plus, la note de gestion 2019, n'est toujours pas publiée !

Tels sont les faits, l'actualité, que concentre par exemple cette information récente : les délégués à la CAP des ITPE apprennent que les agents du ministère ne sont plus prioritaires dans l'affectation des postes ouverts ! Ce qui est contraire à la charte de gestion du corps des ITPE, et par conséquent a entraîné le boycott unanime de cette CAP nationale mutations et promotions.

Et sur le plan local, la direction fait parvenir aux délégués du personnel, la veille du CT, de nouveaux documents censés être soumis au vote, puisque relatifs à la réorganisation (tel que l'organigramme des services) ! Également le décompte des postes créés/supprimés, reconfigurés et inchangés a changé par rapport aux documents envoyés au dit- CT...Le 17 mai, on recensait 41 % de postes reconfigurés et désormais moins de 30 % Quid ?

Par conséquent, la détermination affichée par l'assemblée des personnels du 16 mai dernier, avec leurs organisations syndicales FO et CGT, est intacte. Elle conduit à ne rien lâcher des exigences de maintien des effectifs, des missions, et des services territoriaux pour les mettre en œuvre.

Elle s'inscrit dans la riposte qui actuellement se construit dans les services publics, comme l'ont décidé les 200 délégués réunis en assemblée générale à l'appel du collectif inter-urgences qui appellent à une montée nationale chez la ministre ce jeudi 6 juin.

C'est pourquoi, nous pouvons annoncer, à l'ouverture de ce CT, que :

- nous votons **CONTRE** cette réorganisation,
- nous organisons une conférence régionale en défense des DDT de la région PACA, en vue d'une conférence nationale avec des délégués de services et nos organisations syndicales FO et CGT,
- nous adressons un courrier aux maires du Var pour les informer de la réorganisation de la DDTM du VAR,
- nous demandons une audience au Préfet du Var suite aux demandes du premier ministre, et leurs mises en application en cours et à venir en 2020,
- nous engageons une action au TA contre le non-respect de l'avis du CHSCT.